



Services d'aide aux victimes du Nunavut

Rapport annuel 2023-2024

Justice communautaire, ministère de la Justice
Gouvernement du Nunavut

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
SECTION 1 : FONDS D'AIDE AUX VICTIMES DU NUNAVUT	4
COMITÉ D'AIDE AUX VICTIMES.....	5
COORDINATION DU PROGRAMME FAV	5
PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS.....	5
DÉFIS	6
RAPPORT FINANCIER DU FONDS D'AIDE AUX VICTIMES	6
SECTION 2 : PROGRAMME DE FORMATION À L'INTENTION DES VICTIMES DU NUNAVUT.....	6
PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS.....	7
POSTES DE COORDONNATEURS DES SOINS AUX VICTIMES À ARVIAT ET À PANGNIRTUNG	7
DÉFIS	10
SECTION 3 : PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉPLACEMENT DES VICTIMES DU NUNAVUT	12
PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS.....	12
PARTICIPATION AUX INSTANCES JUDICIAIRES	12
COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES DU SYSTÈME JURIDIQUE	14
DÉFIS	16
SECTION 4 : FONDS D'URGENCE DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU NUNAVUT (FUVACN)	16
PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS.....	16
COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES DU SYSTÈME JURIDIQUE	17
DÉFIS	17
SECTION 5 : UNITÉ DE LIAISON POUR L'INFORMATION À L'INTENTION DES FAMILLES.....	17
PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS.....	18
ÉVÈNEMENT DE SENSIBILISATION AUX FFADA	18
PARTENARIAT INTERGOUVERNEMENTAL	19
ÉVÈNEMENTS POUR LA JOURNÉE DE LA ROBE ROUGE	19
COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES DU SYSTÈME JURIDIQUE	19
DÉFIS	19
SECTION 6 : ORIENTATION FUTURE – SERVICES D'AIDE AUX VICTIMES DU NUNAVUT	19
ANNEXE A : RAPPORT FINANCIER DU FONDS D'AIDE AUX VICTIMES 2023-2024	21

INTRODUCTION

Les Services d'aide aux victimes du Nunavut font partie de la Division de la justice communautaire du ministère de la Justice. Ils regroupent cinq programmes principaux :

- 1) le Fonds d'aide aux victimes du Nunavut,
- 2) le Programme de formation à l'intention des victimes du Nunavut,
- 3) le Programme de soutien au déplacement des victimes du Nunavut,
- 4) le Fonds d'urgence des victimes d'actes criminels du Nunavut, et
- 5) l'Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles.

En avril 2021, les Services d'aide aux victimes du Nunavut ont commencé à recevoir un financement du ministère de la Justice du Canada pour fournir des services et des ressources aux victimes ainsi que pour élaborer et mettre en œuvre des séances de formation et du matériel éducatif pour les fournisseurs de services de première ligne. Ce financement du ministère de la Justice offre également un soutien financier pour permettre aux victimes d'actes criminels et à leurs familles de se déplacer pour participer aux instances judiciaires. L'entente de financement actuelle est en vigueur jusqu'en mars 2026.

En juillet 2017, les Services d'aide aux victimes du Nunavut ont reçu un financement du ministère de la Justice du Canada pour mettre sur pied l'Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles. L'Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles vient ajouter aux travaux de l'Enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) en fournissant un soutien et des services aux familles touchées. Le contrat entre les Services d'aide aux victimes du Nunavut et le ministère de la Justice du Canada est renouvelé tous les deux ans et, en mars 2023, le ministère de la Justice du Canada a prolongé son aide financière jusqu'en 2025.

Les postes dans le cadre des Services d'aide aux victimes du Nunavut sont financés par le ministère de la Justice du Canada et le gouvernement du Nunavut. Le ministère de la Justice du Canada finance les postes de deux coordonnateurs des soins aux victimes (Iqaluit et Cambridge Bay), soit le poste du coordonnateur de l'élaboration de programmes pour les victimes et le poste du coordonnateur des renseignements et de l'orientation. Le gouvernement du Nunavut finance le poste du gestionnaire des Services d'aide aux victimes et fournit du financement au Hameau de Pond Inlet au moyen de l'accord de contribution pour embaucher un coordonnateur local des soins aux victimes. En 2023-2024, le gouvernement du Nunavut s'est associé aux hameaux d'Arviat et de Pangnirtung pour employer un coordonnateur des soins aux victimes dans chacune de ces communautés.

À l'automne 2023, les ministères des Services à la famille et de la Justice ont signé un protocole d'entente (PE) afin de collaborer à la mise en œuvre d'initiatives en matière de violence fondée sur le genre. Le PE a également permis au ministère de la Justice de recevoir des fonds dans le cadre d'une entente de quatre ans avec Femmes et Égalité des genres (FEG) Canada.

SECTION 1 : FONDS D'AIDE AUX VICTIMES DU NUNAVUT

La *Loi sur les victimes d'actes criminels* a constitué le Fonds d'aide aux victimes du Nunavut (FAV) et prévoit la formation d'un comité d'aide aux victimes chargé d'attribuer les fonds. Cette partie du rapport est préparée conformément à l'article 10 de la *Loi sur les victimes d'actes criminels* qui exige que le comité fasse rapport sur ses activités à la fin de chaque exercice financier.

Le Fonds d'aide aux victimes est un fonds spécial constitué à partir des recettes provenant des suramendes compensatoires en vertu du *Code criminel du Canada*. Le Fonds a été conçu pour appuyer les activités et les projets communautaires qui offrent des services et de l'aide aux victimes d'actes criminels, y compris :

- de la **formation** visant à sensibiliser les travailleurs communautaires à l'égard des besoins et des situations particulières des victimes d'actes criminels;
- des **services de première ligne** afin de venir en aide aux victimes en situation de crise, de leur offrir un soutien personnalisé, un suivi et des renseignements, et de les aiguiller vers d'autres services;
- des **activités de sensibilisation et d'information du public** sur les droits et les responsabilités des victimes, les services disponibles, le système de justice pénale et ses procédures, et les questions relatives aux victimes d'actes criminels;
- des **projets de recherche** sur les pratiques exemplaires pour régler les problèmes auxquels sont confrontées les victimes d'actes criminels partout au Canada et élaborer des stratégies qui appuient les Nunavummiuts victimes d'actes criminels.

Un appel de propositions de projets est généralement annoncé dans toutes les communautés du Nunavut une fois par année. Les membres du comité d'aide aux victimes examinent les propositions de projets et envoient les projets recommandés au ministre de la Justice à des fins d'approbation.

COMITÉ D'AIDE AUX VICTIMES

Le comité d'aide aux victimes est composé de trois membres nommés par le ministre de la Justice pour une durée maximale de trois ans. Les membres du comité sont des membres respectés de la communauté qui possèdent des connaissances et de l'expérience dans le domaine de la justice et des enjeux sociaux.

Les membres du comité d'aide aux victimes pour 2023-2024 sont les suivants :

- Kendall Greenley-Aknavigak, de la région du Kitikmeot.
- Charlene Nichol de la région du Kivalliq

Le poste de membre du comité d'aide aux victimes représentant la région du Qikiqtaaluk était vacant.

COORDINATION DU PROGRAMME FAV

Le Fonds d'aide aux victimes (FAV) est administré par le gestionnaire des Services d'aide aux victimes, dont le rôle est de fournir un soutien administratif dans les domaines suivants :

- **Le comité d'aide aux victimes** : Assurer la formation nécessaire pour aider le comité à remplir son mandat et à atteindre ses objectifs et offrir une plateforme permettant aux membres du comité de partager des informations sur les difficultés auxquelles sont confrontées les victimes d'actes criminels dans leurs régions respectives et de discuter des stratégies pour résoudre ces problèmes.
- **Les requérants du Fonds d'aide aux victimes** : Soutenir les requérants dans le processus de rédaction de propositions et de rapports et aider les particuliers ou les organisations non gouvernementales à élaborer des projets efficaces qui s'harmonisent avec la guérison et l'autonomisation des survivants d'actes criminels.
- **La sensibilisation du public** : Mettre en place des initiatives visant à augmenter la sensibilisation du public envers les conséquences de la victimisation et le soutien offert dans les communautés du Nunavut.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Le ministère de la Justice a obtenu un financement de Femmes et Égalité des genres (FEG) Canada afin d'assurer la viabilité du Fonds d'aide aux victimes.

DÉFIS

Le processus d'appel de propositions pour le Fonds d'aide aux victimes n'a pas été facilité en 2023-2024 en raison de postes vacants au sein des Services aux victimes, qui ont concentré leurs ressources sur d'autres activités clés telles que la prestation de services aux victimes et aux survivants d'actes criminels, la planification et l'animation de la Conférence sur les services aux victimes du Nunavut, et la recherche active de candidats pour pourvoir le poste vacant au sein du comité d'aide aux victimes.

De plus, la Division de la justice communautaire s'est concentrée sur l'élaboration d'un plan de viabilité pour le Fonds d'aide aux victimes. Au début de l'exercice, le Fonds d'aide aux victimes disposait d'un financement d'environ 153 000 dollars, mais sans source de financement supplémentaire fiable et suffisamment durable (les ordonnances de suramende compensatoire sont limitées et ont considérablement diminué dans tout le Canada). Le ministère de la Justice a collaboré avec le ministère des Services à la famille afin d'obtenir un financement partagé pour le Fonds d'aide aux victimes auprès de FEG Canada afin de soutenir l'égalité des genres, y compris les victimes de violence fondée sur le genre. L'entente de financement quadriennale a été signée à l'automne 2023 et a été suivie d'un protocole d'entente entre le ministère des Services à la famille et le ministère de la Justice. Dans le cadre du financement de FEG Canada, 150 000 dollars par an sont alloués pour soutenir des programmes visant à compléter les fonds détenus dans le Fonds d'aide aux victimes à partir de 2023-2024.

RAPPORT FINANCIER DU FONDS D'AIDE AUX VICTIMES

Voir l'**annexe A : Rapport financier du Fonds d'aide aux victimes 2023-2024**

SECTION 2 : PROGRAMME DE FORMATION À L'INTENTION DES VICTIMES DU NUNAVUT

Le Programme de formation à l'intention des victimes du Nunavut a été établi pour accroître le soutien et les services de première ligne offerts aux victimes d'actes criminels et pour accroître la sensibilisation et la formation des fournisseurs de services grâce à des partenariats stratégiques avec d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Son

objectif est d'accroître la qualité de l'aide et des services, adaptés sur le plan culturel, offerts aux victimes d'actes criminels au Nunavut et d'atténuer les préjudices qu'entraîne la criminalité.

Les coordonnateurs des soins aux victimes à Iqaluit, à Cambridge Bay et à Pond Inlet administrent le Programme de formation à l'intention des victimes du Nunavut. Bien que l'objectif principal du programme soit d'améliorer les services aux victimes d'actes criminels, les coordonnateurs des soins aux victimes fournissent également un soutien direct aux victimes et aux survivants d'actes criminels.

En 2023-2024, le ministère de la Justice a financé des postes supplémentaires de coordonnateur des soins aux victimes à Arviat et à Pangnirtung, qui sont régis par un accord de contribution conclu entre les hameaux de Pangnirtung et d'Arviat et le ministère de la Justice.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Postes de coordonnateurs des soins aux victimes à Arviat et à Pangnirtung

L'ajout de postes de coordonnateur des soins aux victimes à Arviat et à Pangnirtung a permis d'accroître les services de première ligne directs pour les victimes et les survivants d'actes criminels dans la communauté. Les accords de contribution et les partenariats entre le ministère de la Justice et les municipalités ont également encouragé l'expansion durable des programmes communautaires de Services d'aide aux victimes destinés aux résidents d'Arviat et de Pangnirtung.

Formation pour le personnel des Services d'aide aux victimes du Nunavut

Formation en personne

- Les coordonnateurs des soins aux victimes à Arviat, Pond Inlet et Pangnirtung ont reçu une orientation en cours d'emploi, une formation sur le soutien à la clientèle et une formation sur le terrain de la part du personnel principal des Services d'aide aux victimes lors de ses visites dans ces communautés pendant les séances judiciaires.
- Symposium du Consortium canadien sur le trauma chez les enfants et adolescents à Montréal (3 jours).
 - Au cours de ce symposium, le personnel des Services d'aide aux victimes du Nunavut a abordé et approfondi divers sujets, notamment l'histoire des traumatismes et des souffrances liés aux enfants et aux peuples autochtones du Canada, l'importance de la sécurité culturelle dans le traitement des traumatismes, ainsi que les corrélations entre les traumatismes, l'épuisement

professionnel et le stress organisationnel.

- Réaction aux traumatismes et au deuil pour les communautés et les organisations autochtones (*Responding to Trauma and Grief for Indigenous Communities and Organizations*) à Edmonton (5 jours). Ce programme de certificat a été animé par le Crisis & Trauma Resource Institute Inc. Les sujets abordés comprenaient :
 - « Stratégies de services-conseils pour la guérison et la résilience »;
 - « Accompagner le deuil – Aider les autres à gérer un deuil »;
 - « Traumatisme secondaire – Stratégies de résilience, planification de l'intervention d'urgence »;
 - « Débriefage du groupe d'intervention en situation de crise ».

Formation en ligne

Le personnel des Services d'aide aux victimes a participé à des programmes de formation en ligne, notamment sur les sujets suivants :

- Formation d'animateur de soutien à la guérison;
- Aider et soutenir les victimes et les survivants d'actes criminels de la communauté LGBTQIA+ ;
- Services et soutien aux victimes d'actes criminels motivés par la haine; et
- Changer le discours sur la violence entre partenaires intimes.

Formation et ressources pour les partenaires du secteur de la justice, les parties prenantes et le public

- En 2023-2024, le personnel des Services d'aide aux victimes du Nunavut a procédé à dix (10) visites dans neuf (9) communautés (Pond Inlet a été visitée à 2 reprises) et a offert des séances d'information et des ateliers en fonction des besoins de chaque communauté. Les séances d'information et de formation s'adressaient aux fournisseurs de services de première ligne comme la Gendarmerie royale du Canada (GRC), aux intervenants en service social communautaire, aux conseillers en santé mentale, etc. L'objectif des séances était de promouvoir la sensibilité et la sécurité culturelles et de favoriser des pratiques adaptées aux traumatismes lors d'interventions auprès de victimes d'actes criminels à divers niveaux.

Les séances d'information et les ateliers comprenaient :

- **Semaine des victimes et des survivants d'actes criminels 2023** : Le personnel des Services aux victimes du Nunavut s'est associé au Dr Mike Ellis, neurochirurgien à Winnipeg et directeur médical du Pan Am Concussion Program, afin de sensibiliser

le public aux traumatismes crâniens dont sont victimes de nombreuses personnes ayant subi des violences conjugales. Le Dr Mike Ellis s'est rendu à Iqaluit et à Arviat avec le personnel des Services aux victimes afin d'animer des ateliers et des séances d'information à l'intention des prestataires de services de première ligne, tels que la GRC, les infirmières, les consultants en santé mentale, les travailleurs sociaux communautaires, les professionnels de la justice pénale, les conseillers communautaires et les partenaires à but non lucratif. Le Dr Mike Ellis a également donné des présentations via MS Teams aux prestataires de services de première ligne à Cambridge Bay et à Kinngait.

- **Programme des infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle (SANE) :** Grâce au financement de FEG Canada, les Services d'aide aux victimes du Nunavut se sont associés au ministère de la Santé pour offrir une formation d'infirmière examinatrice en cas d'agression sexuelle aux infirmières et aux travailleurs de la santé de tout le territoire. Les Services d'aide aux victimes ont travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de l'Hôpital général Qikiqtani afin de financer la formation et le préceptorat de treize infirmières qui ont obtenu la certification SANE.
- **Conférence des Services d'aide aux victimes :** Le personnel des Services aux victimes du Nunavut a animé une conférence territoriale au cours de laquelle les prestataires de services de première ligne ont suivi une formation et des ateliers afin de mieux comprendre les besoins des victimes et des survivants. Les Services d'aide aux victimes du Nunavut se sont associés à la GRC (Unité des enquêtes spéciales), au ministère public du Canada, à l'International Association of Forensic Nurses et à un neurochirurgien spécialisé dans les traumatismes crâniens chez les victimes de violence conjugale afin d'offrir diverses présentations aux participants des ministères de la Santé (Division de la santé mentale), des Services à la famille, de l'Éducation, des refuges pour femmes et d'autres organismes sans but lucratif.
- **Dîner-conférence et séances d'information :** Le personnel des Services d'aide aux victimes du Nunavut a animé des séances d'information à l'hôpital général Qikiqtani, axées sur les thèmes de l'autogestion de la santé et du mieux-être pour les prestataires de services de première ligne.

Collaboration avec les partenaires du système juridique

Les coordonnateurs des soins aux victimes ont participé à divers groupes de travail et initiatives comprenant :

- **Réunion des parties prenantes sur la violence entre partenaires intimes :** Les

coordonnateurs des soins aux victimes ont participé et contribué aux réunions du Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut et des intervenants du ministère des Services à la famille afin de discuter de la violence entre partenaires intimes (VPI) et de mieux comprendre les problèmes qui touchent les Nunavummiuts victimes de VPI.

- **Comité d'examen des enquêtes sur les agressions sexuelles** : Ce comité a été créé par la GRC pour appuyer la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe. Ce comité permet d'effectuer des examens supplémentaires de dossiers dans les enquêtes sur les agressions sexuelles qui sont considérées au départ comme non fondées.
- **Groupe de travail sur l'examen des cas du centre de soutien des enfants et des jeunes d'Umingmak** : Ce groupe de travail est dirigé par le centre de soutien des enfants et des jeunes d'Umingmak pour examiner les cas du centre afin de garantir les pratiques exemplaires. Les divers intervenants, tels que la GRC, le ministère des Services à la famille et les Services d'aide aux victimes du Nunavut, sont invités à examiner le processus d'aiguillage et à formuler des recommandations pour améliorer les processus du Centre Umingmak.
- **Mobilisation régionale dans le cadre de la Stratégie en matière de justice autochtone** : Le coordonnateur des soins aux victimes a assisté à la séance de mobilisation régionale organisée par Justice Canada afin de recueillir des commentaires et des suggestions sur l'élaboration de la Stratégie en matière de justice autochtone.
- **Groupe de travail sur l'accès à la justice** : Ce groupe de travail est dirigé par le Barreau du Nunavut. Le coordonnateur des soins aux victimes a assisté à de nombreuses réunions tout au long de l'année pour aider à l'élaboration d'un manuel de ressources à plusieurs niveaux offrant des renseignements faciles d'accès, pertinents et à jour aux fournisseurs de services de première ligne et au grand public.
- **Évènement « Take Back the Night »** : Cet évènement a eu lieu à Cambridge Bay pendant la Semaine de sensibilisation à la santé mentale et comportait une marche suivie d'une présentation d'organismes de première ligne.

DÉFIS

Tout en essayant d'élargir la portée de la prestation de services, les Services d'aide aux victimes du Nunavut ont fait face à des défis mineurs découlant de questions de durabilité et de la

disponibilité limitée des ressources provenant d'autres services, comme les services-conseils pour les victimes et les survivants d'actes criminels.

SECTION 3 : PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉPLACEMENT DES VICTIMES DU NUNAVUT

Le Programme de soutien au déplacement des victimes du Nunavut offre un soutien financier aux victimes et aux survivants d'actes criminels qui leur permet de se déplacer et de participer aux instances judiciaires qui se déroulent à l'extérieur de leurs communautés d'origine. Cela comprend le soutien financier pour le transport aérien, l'hébergement et les repas pour la durée des instances judiciaires. Ce programme permet au personnel des Services d'aide aux victimes du Nunavut de se rendre dans différentes communautés du Nunavut pour offrir un appui aux victimes et à leurs familles avant, pendant et après les instances judiciaires.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Participation aux instances judiciaires

Un soutien fondé sur les traumatismes est essentiel pour minimiser les préjudices et réduire la revictimisation. Dans le cadre du Programme de soutien au déplacement des victimes du Nunavut, les victimes ont la possibilité de choisir des membres de leur famille ou des amis proches (personne de soutien) pour les accompagner pendant qu'elles témoignent et racontent leur traumatisme. En ayant une personne de soutien qui les accompagne, les victimes et les survivants d'actes criminels bénéficient d'un environnement physiquement et émotionnellement sécuritaire.

Le Programme de soutien au déplacement des victimes du Nunavut permet également aux familles d'assister aux audiences préliminaires, aux procès et aux audiences de détermination de la peine pour des infractions criminelles comme un homicide et une tentative d'homicide. Le fait de permettre aux familles d'assister à ces audiences les aide à trouver un moyen de mettre un terme à leur souffrance en leur donnant la possibilité de préparer des déclarations de la victime et d'accéder à des renseignements sur leurs proches grâce à des renseignements partagés et établis au cours de l'instance.

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, le personnel des Services d'aide aux victimes a assisté à vingt-six (26) circuits judiciaires dans dix (10) communautés : Arviat, Cambridge Bay, Kugluktuk, Igloolik, Iqaluit, Pangnirtung, Pond Inlet, Rankin Inlet, Resolute Bay et Sanikiluaq afin de fournir un soutien aux victimes et à leurs familles avant, pendant et après les instances judiciaires. Le soutien et les services offerts aux familles comprenaient l'accès à des services de soutien au mieux-être mental, comme des conseillers communautaires traditionnels, d'ecclésiastiques et des conseillers cliniciens pendant et après les audiences difficiles.

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, vingt-quatre (24) Nunavummiuts se sont rendus au tribunal grâce à l'aide financière offerte dans le cadre du Programme de soutien au déplacement des victimes du Nunavut. Les clients provenaient de huit (8) communautés du Nunavut : Coral Harbour, Iqaluit, Kinngait, Kugluktuk, Pangnirtung, Pond Inlet, Nauyas et Rankin Inlet. En outre, des clients de deux (2) localités hors du territoire - Ottawa, Ontario et Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest - ont accédé au programme.

Parmi les autres soutiens et services offerts par le coordonnateur de l'élaboration de programmes pour les victimes par l'entremise du Programme de soutien au déplacement des victimes du Nunavut figurent :

- l'orientation et l'accompagnement au tribunal;
- l'éducation des victimes d'actes criminels sur leurs droits à l'information, à la participation, à une restitution et à la protection;
- des pressions afin qu'une ordonnance de restitution soit prise en charge lors des instances judiciaires;
- de l'aide aux victimes pour la rédaction et le dépôt de déclarations de la victime et de l'impact communautaire;
- des pressions pour obtenir de l'aide pour faciliter le témoignage des victimes, le cas échéant;
- de l'aide pour la demande d'ordonnance de bonne conduite; et
- de l'aide aux victimes pour s'inscrire auprès de Service correctionnel Canada et de la Commission des libérations conditionnelles du Canada après que la peine a été imposée à un contrevenant.

Collaboration avec les partenaires du système juridique

Le coordonnateur de l'élaboration de programmes pour les victimes travaille en collaboration avec le personnel de la Division des services correctionnels du ministère de la Justice pour aviser les victimes d'actes criminels lorsqu'un contrevenant dépose une demande de libération anticipée ou de permis d'absence temporaire pour raisons humanitaires. Il s'agit d'un service important pour les victimes, car il leur permet de se préparer mentalement pour le retour d'un contrevenant dans la communauté. Dans le cadre de son rôle, le coordonnateur de l'élaboration de programmes pour les victimes informe les victimes de la libération d'un contrevenant et aide chaque victime à accéder aux ressources appropriées, comme des services-conseils et des mesures de protection supplémentaires, comme des demandes d'ordonnance de protection d'urgence ou d'obligation de ne pas troubler la paix publique.

Le coordonnateur de l'élaboration de programmes pour les victimes et le Service des poursuites pénales du Canada continuent de travailler en partenariat pour partager les frais d'hébergement des témoins victimes et de leurs personnes de soutien pour qu'ils puissent comparaître et témoigner devant le tribunal à l'extérieur de leur communauté d'origine. Il s'agit d'un partenariat important, car il permet aux victimes d'avoir leurs réseaux de soutien à leurs côtés lorsqu'elles se souviennent d'événements traumatisants tout en témoignant au tribunal.

Les Services d'aide aux victimes du Nunavut continuent de renforcer leurs partenariats avec

d'autres intervenants judiciaires tels que le Groupe des crimes majeurs de la GRC afin d'améliorer la capacité du personnel des Services d'aide aux victimes de diffuser de l'information aux victimes et aux membres de leur famille au sujet des enquêtes policières en cours.

Le coordonnateur de l'élaboration de programmes pour les victimes entretient également des collaborations avec divers partenaires afin d'offrir un soutien et des services complets aux victimes d'actes criminels et à leurs familles. Ces services vont du soutien au revenu et de l'aide financière aux formes cliniques, communautaires et traditionnelles de services-conseils. Les partenaires comprennent des représentants du ministère des Services à la famille et de la Division de la santé mentale du ministère de la Santé du gouvernement du Nunavut, la division Vivre en santé de la municipalité de Cambridge Bay et des organismes à but non lucratif tels que la Ilisasqsvik Society de Clyde River et le centre d'amitié Pulaarvik Kablu de Rankin Inlet.

DÉFIS

Au début de l'exercice 2023-2024, nous avons dû faire face à des défis opérationnels en raison d'un manque de personnel. Cependant, au cours de l'année, nous avons recruté et formé trois (3) nouveaux employés et rationalisé le système de prestation des services.

SECTION 4 : FONDS D'URGENCE DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU NUNAVUT (FUVACN)

Le Fonds d'urgence des victimes d'actes criminels du Nunavut (FUVACN) a été établi pour répondre aux besoins pratiques immédiats des victimes et pour compenser le fardeau financier découlant d'infractions criminelles en offrant un soutien financier à court terme pour les dépenses liées au nettoyage des lieux de crime, aux funérailles et aux salons funéraires, au rapatriement et aux dépenses de déplacement connexes.

Le FUVACN viendra compléter d'autres programmes de financement tels que les services de soutien au deuil et fondés sur la compassion offerts par Nunavut Tunngavik Incorporated aux Nunavummiuts qui pleurent un être cher.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

En 2023-2024, le Fonds d'urgence des victimes d'actes criminels du Nunavut a aidé huit (8) familles de cinq (5) communautés du Nunavut – Cambridge Bay, Rankin Inlet, Iqaluit, Pond Inlet et Kinngait – et une (1) ville hors territoire – Ottawa.

Les dépenses du fonds ont aidé à couvrir les dépenses engagées telles que :

- un refuge d'urgence dans des hôtels, des articles essentiels pour la nuit et des repas pour les victimes d'actes criminels;
- nettoyage de la scène de crime;
- les dépenses du salon funéraire, y compris le coût d'un cercueil et le transport des funérailles du corbillard;
- les bordereaux d'envoi des compagnies aériennes pour le rapatriement d'un être cher vers sa dernière demeure; et
- les dépenses liées au voyage des membres de la famille pour assister aux funérailles.

D'autres soutiens et services non financiers sont proposés aux clients :

- aiguillage vers les groupes des crimes majeurs de la GRC et les services d'aide aux victimes d'autres provinces (Ottawa); et
- orientation des clients vers des services-conseils à distance et prise en charge des couts des rendez-vous.

Collaboration avec les partenaires du système juridique

Le personnel des Services d'aide aux victimes du Nunavut a travaillé avec le Groupe des crimes majeurs de la GRC, le bureau du coroner en chef du Nunavut, le ministère des Services communautaires et gouvernementaux du gouvernement du Nunavut, les hameaux et les salons funéraires du Nunavut et d'Ottawa, afin d'offrir des services intégrés aux familles en deuil qui planifient le transport de leurs proches vers leur dernier lieu de repos.

DÉFIS

L'administration du Fonds d'urgence des victimes d'actes criminels du Nunavut comportait des défis opérationnels liés aux processus d'approvisionnement des fournisseurs hors territoire. Bon nombre de ces processus d'approvisionnement n'étaient pas familiers au personnel des Services d'aide aux victimes, ce qui a causé des inefficacités et des retards pendant que le personnel se familiarisait avec les procédures uniques des différentes provinces et des différents partenaires.

SECTION 5 : UNITÉ DE LIAISON POUR L'INFORMATION À L'INTENTION DES FAMILLES

L'Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles du Nunavut est un programme de ressources qui a été établi en tant que centre à guichet unique pour fournir divers soutiens aux familles des FFADA. Ce programme est administré par le coordonnateur des renseignements et de l'orientation.

Les soutiens auxquels on peut accéder par l'intermédiaire du programme de l'Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles comprennent :

- **Information** : aide à la navigation dans le système pour les familles qui cherchent à accéder à des dossiers de tiers sur leurs proches disparus ou assassinés;
- **Ateliers de guérison** : orientation et coordination de séances de guérison de groupe ou individuelles pour les membres de la famille, avec options pour les facilitateurs d'un bassin d'ainés, de conseillers thérapeutiques, d'ecclésiastiques ou de

psychologues cliniciens;

- **Célébration de la vie** : aide financière pour soutenir la coordination des fêtes familiales en commémoration d'un proche.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Les membres de la famille des FFADA peuvent avoir accès à du financement et à des ressources par l'entremise du programme de l'Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles (ULIIF).

En 2023-2024, le coordonnateur des renseignements et de l'orientation a tenu des séances d'information avec les familles de sept (7) communautés : Igloolik, Pond Inlet, Kugaaruk, Arviat, Taloyoak, Cambridge Bay et Pangnirtung. Le but des séances d'information était de faciliter le contact initial entre le coordonnateur des renseignements et de l'orientation et les familles des FFADA et de permettre au coordonnateur de partager de l'information avec chaque famille et d'évaluer leurs besoins. Au cours des séances d'information, le coordonnateur et les familles ont commencé à jeter les bases du processus de guérison en explorant des idées sur la façon d'aller de l'avant en s'adaptant à la perte d'un proche.

Tout au long de 2023-2024, le coordonnateur des renseignements et de l'orientation a organisé et facilité divers rassemblements pour répondre aux besoins des familles des FFADA. Les réunions familiales ont eu lieu à Taloyoak, Pangnirtung, Arviat, Iqaluit et Igloolik et ont permis d'accéder à des ressources par l'intermédiaire de l'Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles (ULIIF). Au total, l'ULIIF a aidé plus de deux cents (200) membres de la communauté issus de diverses familles des FFADA. L'ULIIF a financé les événements, les dépenses liées aux déplacements et les honoraires des aînés et des travailleurs sociaux à la santé culturelle qui ont aidé en matière de services-conseils.

Vous trouverez ci-dessous d'autres faits saillants des collaborations et des réussites pour l'exercice financier 2023-2024.

Évènement de sensibilisation aux FFADA

L'ULIIF, en partenariat avec le refuge pour femmes YWCA Agvik à Iqaluit, a organisé une réunion pour les familles des FFADA d'Iqaluit. L'ULIIF a invité les familles des FFADA d'Iqaluit afin de leur fournir des informations sur les ressources de l'ULIIF et le soutien supplémentaire disponible par son intermédiaire. Les familles qui ont déjà reçu des ressources de l'ULIIF ont partagé leur expérience vécue concernant leur parcours de guérison et l'impact positif que l'ULIIF a eu sur leur famille. Des conseillers inuits étaient disponibles pour fournir un soutien

en santé mentale aux familles participant à cet événement de cinq jours.

Partenariat intergouvernemental

L'ULIIF s'est associé au Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuits, une direction générale du gouvernement du Québec, pour répondre aux besoins d'information d'une famille concernant un être cher. Grâce à ce partenariat, la famille a eu l'occasion de retracer le parcours de leur proche et d'organiser une cérémonie célébrant sa vie.

Événements pour la Journée de la robe rouge

À l'occasion de la Journée nationale de sensibilisation aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées et aux personnes 2SLGBTQIA+, le personnel des Services aux victimes du Nunavut a organisé et animé des activités telles que des marches commémoratives et des barbecues. En 2023-2024, des événements ont été organisés à Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay.

Collaboration avec les partenaires du système juridique

Le coordonnateur des renseignements et de l'orientation continue de se tenir informé au sujet des ressources de services-conseils disponibles pour s'assurer qu'il peut offrir aux clients un plus grand nombre d'options. Le coordonnateur entretient également de bonnes relations avec les partenaires de la Santé et du système juridique, notamment le programme Parler pour se soigner, les infirmières et infirmiers et les consultants en santé mentale communautaire, ainsi que les conseillers inuits de sociétés de mieux-être telles que la Ilisaqsivik Society de Clyde River, le centre d'amitié Pulaarvik Kablu de Rankin Inlet, le centre Vivre en santé de Cambridge Bay, et la Tukisigiarvik Society d'Iqaluit.

DÉFIS

La portée des services offerts par le programme de l'Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles a continué de s'élargir à mesure que davantage de familles ont pris connaissance du programme. L'augmentation du nombre de clients a également posé des défis en ce qui concerne les ressources contractuelles, c'est-à-dire les conseillers adaptés à la culture et les questions de dotation en personnel.

SECTION 6 : ORIENTATION FUTURE – SERVICES D'AIDE AUX VICTIMES DU NUNAVUT

Le ministère de la Justice demeure déterminé à faire avancer les services d'aide aux victimes

et poursuivra la voie qu'il a suivie jusqu'à maintenant. L'ensemble du personnel des Services d'aide aux victimes continue de tisser des liens solides avec divers partenaires du secteur de la justice afin d'offrir des services et du soutien sans faille aux victimes et aux survivants d'actes criminels.

ANNEXE A : RAPPORT FINANCIER DU FONDS D'AIDE AUX VICTIMES 2023-2024

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES : 1^{er} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024

Solde d'ouverture		153 077,56 \$
Recettes		
Intérêts accumulés (2023-2024)	<u>8 482,79 \$</u>	
	8 482,79 \$	
		161 560,35 \$
Dépenses		
Frais bancaires	0,00 \$	
Décaissements – Projet	<u>0,00 \$</u>	
	0,00 \$	
Solde de clôture		161 560,35 \$

Remarque : Un financement supplémentaire de 150 000 \$ est également alloué aux programmes du FAV dans le cadre d'une entente de financement (2023 à 2027) avec FEG Canada et d'un protocole d'entente avec le ministère des Services à la famille. Ces fonds font partie des subventions et contributions du ministère de la Justice et ne sont pas déposés dans le Fonds d'aide aux victimes.